

Compte-rendu du BUREAU
08 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 25
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de pouvoirs : 1
Votants : 20

Date de convocation : 02 avril 2019

David Ulmann, Président,

PRESENTS : Mmes Blanchard, Desrozier, Grelaud, Lacombe, Pillon, Poupin, Sellier De Brugiere, MM Allégret, Baeza, Bluteau, Chalard, Dufour, Gourgousse, Pailhet, Régner, Reix Vacher, Vallon

EXCUSES : Mme Lachaize (pouvoir donné à M. Bluteau), Rougier MM Fritsch, Roubineau, Teyssandier, Vérité

Secrétaire de séance : M. Dufour

I Objet : Mise à jour du tableau des effectifs - Fermetures des postes vacants

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que suite à des avancements de grade et à la réussite à des concours et à des examens professionnels, des postes ont été ouverts. Suite à ces ouvertures de postes, il convient de fermer les postes vacants selon les délibérations n° 18-09, 18-60, 18-61, 18-85, 18-113 et 18-142.

Monsieur le Président informe également qu'un agent a quitté ses fonctions suite à une mutation. Il convient donc de fermer le poste que cet agent occupait.

Après avis favorable du Comité Technique en date du 29 janvier 2019, Monsieur le Président propose de fermer les postes vacants ci-dessous :

- 1 poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe, quotité 15/35èmes,
- 3 postes d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe, quotité 35/35èmes,
- 1 poste de Rédacteur, quotité 35/35èmes,
- 1 poste d'Attaché, quotité 31/35èmes,
- 2 postes d'Adjoint Technique, quotité 35/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe, quotité 35/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation, quotité 12/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation, quotité 17.50/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation, quotité 26/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation, quotité 30/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe, quotité 27/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe, quotité 35/35èmes,
- 2 postes d'Animateur, quotité 35/35èmes,
- 1 poste d'Agent Social, quotité 27/35èmes.
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture principal 2^{ème} classe, quotité 35/35èmes,

- 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants, quotité 32/35èmes,
- 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants, quotité 35/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine, quotité 35/35èmes,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau, cette proposition sera présentée au Conseil de Communauté.

II Objet : Prêt à taux zéro de 60 000 € du budget AC au budget AC Pellegrue

Monsieur le Président indique qu'un prêt de 60 000 € (soixante mille euros) a été consenti sur l'exercice 2018 par le budget Assainissement au budget Assainissement Pellegrue, afin d'assurer des travaux d'investissement.

Considérant qu'il convient de définir les modalités de remboursement, Monsieur le Président propose que ce prêt soit remboursable sur une durée de 10 ans sans intérêts.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau, cette proposition sera présentée au Conseil de Communauté.

III Objet : AXES DE TRAVAIL 2019-2021

Madame Sophie SELLIER DE BRUGIERE, en qualité de Président du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme et de Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture, présente les différents axes de travail autour de l'Office de Tourisme du Pays Foyen pour les années 2019, 2020 et 2021. Elle précise avant tout que les missions principales exercées par l'Office de Tourisme du Pays Foyen ont pour objectifs d'améliorer de façon permanente l'accueil, l'information des clientèles touristiques, ainsi que la promotion du territoire afin d'accroître les retombées économiques directes et indirectes du tourisme.

Les axes de travail 2019-2021 sont :

- La continuité de la démarche qualité avec le renouvellement de classement de l'Office de Tourisme en catégorie II et le renouvellement du label Générosité de l'Accueil, en juin 2019
- La poursuite du développement de l'espace boutique de l'Office de Tourisme et le partenariat avec les producteurs locaux
- La refonte du site internet de l'Office de Tourisme datant de 2014
- L'étude sur le positionnement stratégique de l'Office de Tourisme, en un espace touristique, économique et culturel. Dans la création d'une nouvelle identité des locaux, l'espace serait dédié en partie aux créateurs et porteurs de projets, dynamisant l'économie territoriale. Ce projet rentre également en compte dans le dispositif de la revitalisation de la Bastide.
- Le développement de l'accueil « Hors les murs » en s'engageant à partir à la rencontre des visiteurs en vacances sur notre territoire, informer les visiteurs qui ne se rendent pas à l'Office de Tourisme, capter un maximum de clientèles et multiplier nos présences pour relayer l'information.
- La stimulation de la qualité de l'offre d'hébergement touristique par l'accompagnement personnalisé d'un référent de l'Office de Tourisme aux porteurs de projet.
- La fidélisation du partenariat les professionnels du tourisme par des actions de services
- L'organisation d'animations et d'évènements sur le territoire en vue de dynamiser et fédérer les associations culturelles et sportives dans l'animation locale.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau, cette proposition sera présentée au Conseil de Communauté.

IV Objet : Opération de Revitalisation Territoriale

Monsieur le Président fait état de la réunion du 7 mars 2019 avec Monsieur Le Sous-Préfet concernant la présentation de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à se positionner sur le principe sur ce dispositif qui constitue un véritable outil opérationnel pour le territoire.

Monsieur le Président indique qu'une réunion de travail sera programmée prochainement avec les communes de l'agglomération foyenne et Pellegrue, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, pour étudier les modalités de ce programme.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau, cette proposition sera présentée au Conseil de Communauté.

V Objet : Ouverture du Centre de Santé Sainte-Foy-La-Grande

Monsieur le Président rappelle que le projet en cours de centre de santé à Sainte-Foy-La-Grande vient palier à une offre médicale de ville déficitaire.

Monsieur le Président précise que Monsieur LAFORCADE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), en date du 21 janvier 2019, a validé le projet de santé du centre prévoyant le salariat de 4 équivalents temps pleins de médecins généralistes pour assurer des soins de premiers recours, des missions de santé publique, de la prévention et de l'éducation thérapeutique, participer à la permanence des soins sur le territoire et assurer des visites à domicile.

Monsieur LAFORCADE s'est engagé à octroyer une aide de 60 000 euros pour la première année de fonctionnement qui sera versée à l'ouverture de la structure.

Le coût résiduel prévisionnel pour la Communauté de Communes du Pays Foyen serait de :

42 802€ pour 2020

27 000€ pour 2021

23 000€ pour 2022

A ce jour, 3 médecins généralistes attendent l'ouverture du centre de santé pour exercer. Deux médecins exerceront à temps plein et le troisième à mi-temps. D'autres démarches sont en cours pour développer l'équipe médicale dès l'ouverture.

Monsieur Le Président indique que ces médecins sont en attente de l'ouverture du centre et qu'il est désormais possible de l'envisager pour le 01 septembre 2019, dans les locaux actuellement vacants de GROUPAMA, cours de Verdun à Sainte-Foy-La-Grande, en attendant la fin des travaux de réhabilitation dans le bâtiment désigné pour l'accueil définitif du centre de santé.

Ces locaux proposent deux salles spacieuses pouvant servir de cabinets médicaux, un espace secrétariat, une salle d'attente et des WC. Ils sont de plain-pied et répondent aux normes d'accessibilité en vigueur.

De légers aménagements seraient éventuellement à prévoir avant l'ouverture.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau, cette proposition sera présentée au Conseil de Communauté.

VI Objet : Validation des règlements intérieurs des espaces adolescents, des accueils de loisirs et accueils périscolaires (B-19-08) :

Monsieur Gérard Dufour, Vice-Président délégué, rappelle qu'il était nécessaire d'harmoniser les règlements intérieurs des structures accueillant les enfants de même tranche d'âge à savoir les accueils de loisirs pour les 3-12ans, les espaces adolescents pour les 10-17 ans ainsi que les accueils périscolaires.

Monsieur le Vice-Président délégué indique aussi que trop de familles ne préviennent pas le Bureau Enfance Jeunesse en cas d'absence sur les mercredis. De ce fait, des places sont bloquées et ne permettent pas de prévenir les familles des enfants sur liste d'attente.

Un article des règlements intérieurs du périscolaire et de chaque accueil de loisirs 3-12 ans précise que « Pour les mercredis hors vacances scolaires, il est possible d'annuler en respectant un délai de prévenance d'une semaine au bureau enfance jeunesse

À défaut et sans justificatif (production d'un avis médical ou justificatif d'un évènement familial expliquant l'absence de l'enfant à fournir au Bureau Enfance Jeunesse) toute absence non justifiée sera facturée et à partir de la troisième absence, elle sera majorée à hauteur de 5€ la journée. »

Les nouveaux règlements intérieurs seront transmis aux familles par mail après validation de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau valident à 19 voix pour et une abstention :

- Valident les règlements intérieurs des accueils de loisirs, des accueils périscolaires et des espaces adolescents.

VII Objet : Effacement d'une dette suite à une décision de la Commission de surendettement de la Dordogne (B-19-09) :

Vu les recommandations de la commission de surendettement des particuliers de la Dordogne en date du 28/01/2019,

Vu la demande formulée par la Trésorerie de Ste Foy la Grande sollicitant l'effacement de la créance, et après avis de la Banque de France ayant statué en faveur d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'effacement de la créance conformément à l'extrait au dossier 000217015366P,

Il informe que ce contribuable a, au profit de la CDC du Pays Foyen, une dette d'une valeur de 336,31 € correspondant à la redevance incitative pour les années 2014 à 2016,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Approuve l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 336,31 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VIII Objet : Convention cadre Etablissement Public Foncier (B-19-10)

Monsieur le Président fait part des conventions individuelles signées avec certaines communes afin de favoriser notamment, les portages fonciers.

Monsieur le Président indique qu'il convient de signer une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
- Habilité Monsieur le Président à engager toutes les démarches liées à cette affaire

**Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 11 avril 2019**

**David Ulmann
Président**